



COMMUNE DE
PRESINGE

tpg business

Vos chèques communes changent de forme !

Tout se passera en ligne dès le 11 janvier 2021.

Simple et pratique !

Cher-ère-s Habitant-e-s,

Passez au transport public ! Votre commune vous offre une participation financière de Fr. 200.- à faire valoir sur l'achat de votre abonnement annuel de transports publics unireso.

Pour en bénéficier, suivez la procédure ci-dessous :

1. Connectez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune>
2. Saisissez le nom « Presinge » puis sélectionnez l'action *Presinge Junior*, *Presinge Adulte* ou *Presinge Senior* (selon votre âge);
3. Inscrivez-vous à l'une de ces trois actions. La Commune recevra votre inscription et la validera sous 48h si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des TPG. Si vous souhaitez vous rendre en agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Vous n'avez pas de compte webshop TPG ? Rien de plus simple, allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez-vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne, une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie. **(Vidéo d'aide <https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>)**

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass. Rendez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence TPG pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3).

ATTENTION !!! Pour bénéficier de l'offre, il ne faudra en aucun cas acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune.

Il ne sera pas possible de se faire rembourser la subvention après avoir fait l'achat de l'abonnement sans la participation de la commune.

Si vous avez besoin d'aide, merci de contacter la commune ou le service relation clientèle des TPG au 00800 022 021 20 (numéro gratuit).

Actuellement, les CFF ne participent pas aux actions commune 2021. Il est, par conséquent, obligatoire de se présenter dans les agences TPG ou via le webshop tpg pour acheter son abonnement annuel et bénéficier de sa subvention.

La Mairie de Presinge